

DÉPARTEMENT de la GIRONDE
ARRONDISSEMENT de BORDEAUX
Commune de LORMONT

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT
du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du VENDREDI 4 OCTOBRE 2019

L'an deux mille dix-neuf, le vendredi quatre octobre à dix-huit heures,

Le Conseil Municipal de la Commune LORMONT, convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean TOUZEAU.

Présent(e)s : Jean TOUZEAU, Josette BELLOQ, Philippe QUERTINMONT, Yasmina BOULTAM, Marielle DESCOUBES SIBRAC, Bernard RIVAILLÉ, Claude DAMBRINE, Tayeb BARAS, Pierrette DUPART, Stéphane PÉRÈS DIT PEREY, Michèle FAORO, Jean-Claude FEUGAS, Cyrille PEYPOUDAT, Grégoric FAUCON, Mireille KERBAOL, Brétislav PAVLATA, Maria Del Pilar RAMIREZ, Danielle JOUS, Vincent COSTE, Maférima DIAGNE, Alexandre CHADILI, Jean-Pierre BACHÈRE, Richard UNREIN.

Absent(e)s excusé(e)s ayant donné procuration :

Marc GALET (procuration Alexandre CHADILI),
Jannick MORA (procuration Philippe QUERTINMONT),
Suna ERDOGAN (procuration Yasmina BOULTAM),
Jean-Louis COUTURIER (procuration Tayeb BARAS),
Loubna EDNO-BOUFAR (procuration Jean-Claude FEUGAS).

Absent(e)s excusé(e)s : Aziz S'KALLI BOUAZIZA, Salim KOÇ, Myriam LECHARLIER, Mónica CASANOVA.

Absents : Jean-Baptiste DEFRANCE, Marc SALLOT, Frédéric BERGMAN.

Conseillers en exercice : 35

Nombre de présents : 23

Nombre de votants : 28

N° 2019/04.10/08.1

FONCIER - LA RAMADE NORD :
CARREFOUR AVENUE DE PARIS/RUE JEAN-RAYMOND GUYON
CESSION AU PROFIT DE BORDEAUX MÉTROPOLE

Monsieur Richard UNREIN est désigné en qualité de Secrétaire de séance.

Claude DAMBRINE, Adjointe déléguée à l'habitat, l'environnement et l'urbanisme explique aux membres de l'assemblée délibérante que :

Dans le cadre du Projet Urbain Partenarial Ramade Nord, des aménagement d'espaces publics sont programmés par Bordeaux Métropole, notamment pour la création de stationnements et d'aménagements paysagers au niveau du carrefour avenue de Paris/rue Jean-Raymond Guyon.

Pour ce faire, la commune doit rétrocéder à Bordeaux Métropole les parcelles ci-dessous dont elle est propriétaire :

PARCELLES	SURFACES EN M ²
249 AL 248 (en partie)	600 m ² sur 2.042 m ² (*)
249 AL 176	120 m ²
249 AL 113	121 m ²
249 AL 110	35 m ²

(*) Concernant la parcelle 249 AL 248, une division parcellaire doit être réalisée afin de permettre également la cession négociée lors du Projet de Renouvellement Urbain de Génicart avec le bailleur social Mésolia Habitat. La partie à détacher au profit de Bordeaux Métropole est d'environ 600 m².

La cession à Bordeaux Métropole sera consentie à titre gratuit.

Avis favorable de la Commission Ville verte et habitée du 5 septembre 2019.

Ceci étant exposé, il est donc demandé à l'assemblée délibérante d'adopter les termes de la délibération suivante :

La Ville de Lormont,

Vu l'article L2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le courrier de Bordeaux Métropole du 10 juillet 2019 ;

Entendu le rapport de présentation,

Considérant la nécessité de rétrocéder les parcelles 249 AL 248p/176/113/110 à Bordeaux Métropole afin de pouvoir réaliser les aménagements d'espaces publics dans le cadre du PUP Ramade Nord ;

DÉCIDE

Article 1 :

d'autoriser la cession à Bordeaux Métropole des parcelles 249 AL 248p/176/113/110 à titre gratuit comme détaillé dans le tableau ci-dessus.

Article 2 :

d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes relevant de cette cession.

VOTE :

POUR :

23 - Groupe des Élu(e)s Socialistes et Personnalités de Progrès,
3 - Groupe des Élu(e)s Communistes et Républicains,
1 - Groupe Europe Écologie les Verts,
1 - Groupe Lormont Avenir.

Le Maire, Jean TOUZEAU :

** certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte ;*

** informe qu'il pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication.*

FAIT A LORMONT, le 7 octobre 2019

pour extrait certifié conforme au registre des délibérations,

**Le Maire,
Jean TOUZEAU**